

Vos questions / nos réponses

Donner de l'argent ou pas

Par [Artum](#) Postée le 28/12/2025 13:27

Que faut il faire ? Notre fille 43 ans est accroc à la cocaine depuis plus de 3 ans : elle a enfin réussi à nous le dire et à faire toutes les démarches pour aller en cure de sevrage : malheureusement , l'attente pour se faire hospitaliser prendra encore plus de 3 mois.. c'est affreux .. Doit on continuer à lui donner de l'argent pour sa dose quotidienne..??

Mise en ligne le 08/01/2026

Bonjour,

Il est très positif que votre fille ait pu dialoguer avec vous sur le sujet de ses consommations et que des démarches de soin puissent se mettre en place.

Il est vrai que malheureusement les délais pour accéder aux structures peuvent parfois prendre du temps, pas forcément en adéquation avec le moment où le consommateur se sent prêt.

Vous posez une question bien concrète à laquelle il nous est difficile de répondre de manière assurée. Il n'est certainement pas simple en tant que parent de financer les consommations de son enfant, ce qui peut être ressenti comme le fait de les cautionner. D'un autre côté il peut exister des risques que le consommateur, s'il n'a pas d'argent en réserve, puisse se tourner vers des prises de risques.

En somme il n'y a quelque part pas de "bonne solution" mais peut-être une solution "moins pire que l'autre" à envisager.

Il nous paraît important de pouvoir aborder cette question concrètement avec elle et que vous conveniez d'un cadre ensemble dans l'idéal.

Nous mesurons que dans tous les cas cette période, même si elle va déboucher sur du soin pour votre fille, doit être très anxiogène pour vous. Il existe des professionnels du champ de l'addictologie qui peuvent vous

soutenir et vous conseiller au plus près de votre situation et de vos inquiétudes. Dans ce sens il vous est possible de vous tourner vers des structures nommées Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Les consultations individuelles sont confidentielles et non payantes (prises en charge par la Sécurité Sociale). Les équipes de CSAPA sont généralement composées de médecin addictologue, psychologue, infirmier... Ils connaissent bien les difficultés et la souffrance que peut ressentir l'entourage d'un consommateur, notamment les parents.

Ce sont également des structures qui peuvent accompagner les consommateurs pour modifier leurs consommations et les soutenir psychologiquement.

Si cette piste vous intéresse pour vous ou votre fille, vous trouverez en bas de réponse des coordonnées de CSAPA dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants qui pourra aussi vous aider, non pas en vous disant ce qu'il y aurait à faire, mais en vous faisant réfléchir pour que vous puissiez vous même prendre la décision la plus acceptable pour vous dans cette situation. Nous sommes accessibles 7J/7J, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 2H du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Avec tout notre soutien.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

CSAPA Saint Melaine

39 rue Saint-Melaine
35000 RENNES

Tél : 02 22 51 41 40

Site web : www.ch-guillaumeregnier.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous, des jeunes de moins de 25 ans, avec ou sans entourage.

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Se faire aider en tant qu'entourage](#)